

M. Gauthier: Il s'agit d'un rapport unanime.

Mlle Carney: Puisque vous avez posé la question, permettez-moi d'y répondre. Il laisse entendre que ces mesures ont été annoncées par communiqué de presse sans l'approbation du cabinet. Ce n'est pas moi qui les ai annoncées, mais le ministre des Finances, au nom du président du Conseil du Trésor, le 8 novembre dernier. Les mesures ont été déposées à la Chambre dans le livre bleu, ce jour-là.

Il est faux de prétendre que des propriétaires ont perdu des avantages qui leur revenaient parce que toutes les demandes ont été examinées en vertu de l'ancien règlement jusqu'à l'adoption du décret du Conseil portant cette annonce. Le fait de dire que quelqu'un a perdu un avantage . . .

M. le Président: À l'ordre.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE GENSTAR PAR IMASCO—LE RÔLE DE CANADA TRUST—LES TRANSACTIONS INTÉRESSÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle ne tient certainement pas à induire délibérément la Chambre en erreur. Je lui ai demandé tantôt s'il était exact que Canada Trust, filiale d'Imasco, pourrait consentir un prêt à une autre filiale d'Imasco, c'est-à-dire Imperial Tobacco, à la fin de l'an prochain. La ministre a répondu que ce n'était pas possible parce qu'Imasco s'était engagée à ne pas permettre cela. La ministre veut-elle confirmer que l'engagement pris par la société expire à la fin de l'an prochain, donc que le genre d'opération interne que j'ai mentionné pourrait effectivement avoir lieu à la fin de l'an prochain?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député. Il y a une clause générale de l'accord qui prend effet à la fin de décembre 1987. La Chambre sait que nous avons l'intention de faire adopter des lois d'application générale, et ma nature optimiste me porte à espérer que ce sera fait bien avant et que cela s'appliquera en l'espèce.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à ce que la ministre tire les choses absolument au clair au sujet de cette acquisition. Au regard de la loi existante, les préoccupations des membres du comité des deux côtés de la Chambre vont rester . . .

M. le Président: A l'ordre. Pourrais-je entendre la question s'il vous plaît?

Questions orales

M. Broadbent: On nous demande d'acheter chat en poche. Voilà ce que le gouvernement est en train de faire.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'y a pas de chat ni de poche. Cette société s'est vraiment engagée à se conformer aux exigences de notre politique officielle. Elle l'a fait à notre demande, et nous avons travaillé très dur pour faire réaliser cette entente. Un projet de loi s'en vient qui s'appliquera à cette société et aux autres également.

* * *

L'IMMIGRATION

LES CONSEILLERS EN IMMIGRATION PEU SCRUPULEUX

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Il a déclaré publiquement qu'il essayait de se débarrasser des faux réfugiés. Pourtant, on pense de plus en plus que le problème découle en bonne partie du fait que des conseillers en immigration peu scrupuleux escroquent des gens innocents. Le ministre est-il prêt à se débarrasser également des faux conseillers? Est-il prêt à demander à son collègue, le solliciteur général, d'intenter des poursuites contre ces personnes . . .

● (1200)

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Vous souffrez d'un complexe de persécution.

M. Marchi: Il s'agit de poursuivre et non de persécuter—et le ministère connaît déjà certaines de ces personnes?

M. Hees: Les libéraux persécutent.

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé une question importante sur un sujet qui préoccupe tous les députés. Je suis en train d'examiner sérieusement cette question. La GRC s'en occupe aussi. J'invite le député et tous ceux qui sont au courant de cette affaire à nous fournir des renseignements qui nous permettront d'intervenir.

Je tiens aussi à signaler que j'ai communiqué spécialement avec la communauté portugaise et d'autres pour leur dire que de tels agissements sont inadmissibles et que nous essayons de prendre toutes les mesures requises. Je rappelle au député que le gouvernement antérieur avait fait une étude à ce sujet, mais n'avait pas pu faire quoi que ce soit. Il voudra peut-être examiner le rapport déposé par le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Marchi: Une brève question?

M. le Président: Non.